

## **Assurance-chômage : « L'accord du 22/03/2014 est valable pour deux ans » (Christophe Pauly, CFDT)**

Paris - Publié le dimanche 13 juillet 2014 à 19 h 07 - Essentiel n° 22491

L'ANI (Accord national interprofessionnel) sur l'assurance-chômage des 21 et 22/03/2014, qui a donné lieu à l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention Unédic modifiant les conditions d'indemnisation des salariés intermittents du spectacle le 01/07/2014, « est valable pour deux ans », dit Christophe Pauly, secrétaire général du syndicat national des médias CFDT (Confédération française démocratique du travail) à l'occasion d'un débat "Intermittents ; tous à table !" organisé au Festival d'Avignon le 13/07/2014. La CFDT compte parmi les signataires de l'ANI.

Des trois réformes de l'assurance-chômage des salariés intermittents prévues par la nouvelle convention Unédic, l'instauration d'un nombre de jours de différé, à l'issue desquels l'ARE (l'allocation de retour à l'emploi) est effectivement versée a été « neutralisée » par le Premier ministre Manuel Valls pour la durée d'une concertation lancée le 19/06/2014.

« Nous attendons de la concertation qu'elle fasse converger les points de vue pour nous sortir de la litanie des crises tous les deux ans », indique Christophe Pauly. Ce dernier estime également que la concertation devra aborder la question « du financement direct de l'État » dans l'assurance-chômage des salariés intermittents, « de même que le sujet des collectivités dans le cadre de "l'Acte III de la décentralisation" devra être mis sur la table ».

« Inédit », selon René Solis, journaliste à Libération et modérateur, le débat réunissait également Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle, qui n'a pas signé l'ANI, et Samuel Churin, porte-parole de la CIP-IDF (Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France). « La concertation peut être une fenêtre de tir pour que nos propositions soient entendues et prises en compte à condition de mettre la pression tout au long de l'année. Sinon le risque d'enfumage est important. La réunion du 17/07/2014 (troisième d'une série de quatre tables rondes, consacrée à l'architecture du dispositif de l'assurance-chômage des salariés intermittents) sera un juge de paix », dit Denis Gravouil.

« Nous avons la confirmation aujourd'hui que la CFDT ne veut pas toucher à l'accord, si cela se confirme lors de la réunion du 17/07/2014, nous le ferons savoir haut et fort. (...) Parler de litanie en ce qui concerne la défense du régime d'assurance-chômage des salariés intermittents est obscène. Il s'agit de drames humains au quotidien », déclare Samuel Churin.

News Tank a assisté à leurs échanges.

### **Les intervenants**

- **Christophe Pauly**, secrétaire général du syndicat national des médias CFDT
- **Denis Gravouil**, secrétaire général de la CGT-Spectacle
- **René Solis**, journaliste à Libération (modérateur)
- **Samuel Churin**, porte-parole de la CIP-IDF (Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France)

## **Paritarisme : « Démocratie sociale, évidemment d'accord, mais elle ne doit pas être une façade »**

- « Nous ne sommes jamais reçus par la CFDT. La démocratie sociale dont veulent se parer nos interlocuteurs est risible, c'est le début de l'immense scandale. Comment une négociation qui se déroule dans les locaux du Medef, dans laquelle le Medef dispose de 50 % des voix et de 100 % du veto, pourrait-elle être dite paritaire ? La CFDT a cessé depuis longtemps de défendre les premiers concernés, à l'heure où six chômeurs sur 10 ne sont pas couverts par une indemnisation. »

*Samuel Churin*

- « Ce qui n'a pas eu lieu n'a pas eu lieu. Je ne vais pas refaire l'histoire. La CFDT, comme elle le fait tous les deux ans, a signé l'ANI des 21 et 22/03/2014, ce que j'assume. C'est l'ADN de la CFDT que de soutenir ce modus operandi social : des accords avec le plus grand nombre d'organisations de salariés possible, même si souvent nous voudrions être plus nombreux, et avec les organisations patronales.
- Nous représentons 850 000 salariés, dont des salariés intermittents, je ne vais pas passer mon temps à justifier le fait que nous existons syndicalement, en toute autonomie vis-à-vis de l'État et du Medef. Voilà ce qu'est le paritarisme : des accords conclus branche par branche par des organisations syndicales en fonction de leur représentativité. »

*Christophe Pauly*

- « Le Medef entend supprimer les annexes 8 et 10 au moins depuis 1986. Démocratie sociale, évidemment d'accord, mais elle ne doit pas être une façade en faisant fi de la profession, en faisant fi de la première organisation syndicale, à savoir la CGT.
- Il est mensonger de dire que la CFDT n'a pas alimenté le tombereau d'immondices qui ont plu sur les salariés intermittents tout au long de la renégociation de la convention Unédic. »

*Denis Gravouil*

## **La chronologie de la renégociation d'assurance-chômage et du lancement de la concertation de Manuel Valls en 2014**

Relire [la chronologie](#) de la renégociation de la convention d'assurance-chômage Unédic et le lancement de la concertation voulue par Manuel Valls le 19/06/2014.

- La lutte contre la précarité de l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels (le 10/07/2014 au matin),
- les moyens de contenir les logiques d'optimisation (le 10/07/2014 après-midi),
- l'architecture du dispositif de l'assurance-chômage des salariés intermittents du spectacle (le 17/07/2014)
- et sa gouvernance (le 24/07/2014),

telles sont les quatre « thématiques » retenues par les parties prenantes de la concertation voulue et annoncée par le Premier ministre Manuel Valls le 19/06/2014 « pour bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle », ainsi que l'ont annoncé les trois « sages » nommés pour l'encadrer le 03/07/2014 au CESE (Conseil économique social et environnemental).

## **Concertation : « Je ne veux pas rester campé sur les crispations du passé »**

- « Le 10/07/2014, la première réunion de la concertation (annoncée par Manuel Valls le 19/06/2014) a été verbalement très violente. Je me suis fait apostropher, mais Jean-Denis Combrexelle (directeur général du Travail de 2006 à mars 2014) a

rappelé que la CIP-IDF (Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France) compte parmi les organisations choisies pour participer, et qu'elle siégerait.

- Si vous êtes d'accord avec les conséquences humaines du durcissement des conditions d'indemnisation des salariés intermittents, alors comment ne pourriez-vous pas comprendre que la seule hausse de 2 % des cotisations des employeurs et des salariés du secteur du spectacle, comme la prévoit l'ANI, a un impact marginal sur les recettes (60 millions d'euros par an, NDLR). Alors même qu'une hausse de 0,5 % appliquée à l'ensemble des cotisants tous secteurs confondus aurait un impact beaucoup plus fort. »

*Samuel Churin*

- « La CFDT voudrait faire croire que la concertation qui s'ouvre est celle qui était prévue dans l'accord des 21 et 22/03/2014\*. C'est faux : c'est grâce à la mobilisation sociale et la lutte syndicale que nous sommes parvenus à un dialogue aussi large et à une suspension de la mesure de différé. »

*Denis Gravouil*

- « Je ne veux pas rester campé sur les crispations du passé. Il y a une vraie différence entre la négociation qui a abouti les 21 et 22/03/2014, et la concertation qui s'est engagée le 10/07/2014. Dans cette dernière, nous asseyons tous les acteurs autour d'une même table et tout le monde s'écoute.
- Nous attendons de la concertation qu'elle fasse converger les points de vue pour nous sortir de la litanie des crises tous les deux ans. Il faudra un financement direct de l'État, de même que le sujet des collectivités dans le cadre de "l'Acte III de la décentralisation" devra être mis sur la table. »

*Christophe Pauly*

### **Intermittence : « Les missions Gille et Blondin "n'ont servi strictement à rien" »**

- « Force ouvrière est schizophrène. D'un côté, le syndicat entend s'opposer au Pacte de responsabilité promu par le Gouvernement et censé générer 50 milliards d'euros d'économies entre 2015 et 2017 ; de l'autre, ils signent l'ANI sur l'assurance-chômage des 21 et 22/03/2014 qui contribue pour deux milliards d'euros à ces économies.
- On ne cesse de dire aux salariés intermittents qu'ils coûtent cher. Mais à jeter un œil sur les frais de gestion engloutis par Pôle emploi et l'Unédic, on se rend compte que le solde entre les cotisations reçues et les indemnités versées est systématiquement positif. Le déficit provient des frais de gestion de Pôle emploi et de l'Unédic\*\*. »

*Samuel Churin*

- « J'ai l'impression de faire face à la pensée unique. Prenez le temps de lire ou d'entendre les propos de ceux que vous n'avez pas l'habitude d'écouter. Le milliard d'euros de déficit de l'assurance-chômage des salariés intermittents, je le dénonce de longue date.
- De même, nous avons participé activement à la mission de Jean-Patrick Gille sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques à l'Assemblée nationale, et au groupe de travail de Maryvonne Blondin au Sénat. Nous avons vivement regretté que tous ces travaux n'aient strictement servi à rien. »

*Christophe Pauly*

- « Voilà peu l'Unédic s'est enfin résolue à nous transmettre les chiffres que nous demandions depuis plus de dix ans. Ils montrent notamment que seuls 5 % des femmes et 8 % des hommes salariés intermittents sont affiliés aux annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) à la convention d'assurance-chômage depuis plus de 20 ans. »

*Denis Gravouil*

- « Les hôtels, les restaurants, les cafés, nous croulons sous les exemples des effets économiques et sociaux de la culture. Pourquoi croyez-vous que les marchands de moules-frites en redemandent à Lille 3 000\*\*\* ? Il faut cesser de nous opposer des balances analytiques sur le plan des droits sociaux, selon l'antienne que nous coûtons plus que nous ne rapportons. »

*Samuel Churin*



De gauche à droite : René Solis, Samuel Churin, Christophe Pauly et Denis Gravouil. - © News Tank

\* L'accord des 21 et 22/03/2014 prévoyait l'organisation d'une concertation avec l'État ouverte avant la fin de l'année 2014 sur les moyens de lutter contre la précarité dans les secteurs visés par les annexes, notamment en favorisant le recours au CDI, ainsi que sur la liste des emplois concernés.

\*\* Sur la base d'une hypothèse de croissance du PIB de 0,8 % en 2014 et de 1,3 % en 2015, et compte tenu des nouvelles règles d'indemnisation applicables au 01/07/2014 pour une durée de deux ans, l'association loi 1901 en charge de la gestion de l'assurance-chômage prévoit un déficit de 3,7 milliards d'euros pour 2014 et de 3,6 milliards d'euros en 2015.

\*\*\* Plus de 1000 propositions artistiques et culturelles seront faites par l'association Lille 3000 à Lille et sa métropole, ainsi que dans quelques villes transfrontalières belges, durant les 4 mois de festivités programmées d'octobre 2012 à janvier 2013 dans le cadre de Fantastic 2012. L'événement succède à Lille 2004, capitale européenne de la culture, et à Europe XXL organisé en 2009, poursuivant ainsi la stratégie de la ville de miser sur la culture pour animer et valoriser son territoire.

**Denis Gravouil**

Secrétaire général

CGT-Spectacle - Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle

[c.magrit@fnsac-cgt.com](mailto:c.magrit@fnsac-cgt.com)

**Samuel Churin**

Porte parole

Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France

[samuel.churin@neuf.fr](mailto:samuel.churin@neuf.fr)

**Christophe PAULY**

Secrétaire Général Syndicat National des Medias

Fédération CFDT - F3C

[cpauly@f3c.cfdt.fr](mailto:cpauly@f3c.cfdt.fr)